

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES PRESTATIONS DE FORMATION  
POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

1. CRÉATION DE LA PROCÉDURE

|                     |              |                     |             |
|---------------------|--------------|---------------------|-------------|
| PROCESSUS           | Indicateur 1 | VERSION             | Version 1   |
| DATE DE CRÉATION    | Janvier 2024 | RÉDACTEUR           | Ceylan ORUC |
| DATE DE VALIDATION  | Janvier 2024 | VALIDEUR            | Ceylan ORUC |
| MISE EN APPLICATION | Janvier 2024 | MISE EN APPLICATION | Ceylan ORUC |

2. LISTE DES RÉDACTIONS ET MODIFICATIONS

| DATE | VERSION | PARTIE CONCERNÉE | AUTEUR | VALIDEUR |
|------|---------|------------------|--------|----------|
|      |         |                  |        |          |

Nom de l'Organisme de Formation : Maison Jeilan

Engagement en faveur de l'Accessibilité

L'organisme de formation Maison Jeilan reconnaît et respecte la diversité des apprenants, y compris ceux en situation de handicap. Nous nous engageons à fournir des prestations de formation accessibles et inclusives qui permettent à tous les individus, indépendamment de leurs capacités, de participer pleinement à nos programmes de formation.

Principes Directeurs

- Accessibilité Universelle** : Nous nous engageons à adopter une approche d'accessibilité universelle dans la conception, le développement et la prestation de nos formations, en veillant à ce qu'elles soient accessibles à tous, sans nécessiter d'ajustements particuliers.
- Communication Accessible** : Nous nous efforçons de fournir une communication accessible à tous les apprenants. Cela inclut la documentation de formation, les supports visuels, les enregistrements sonores et tout autre matériel d'apprentissage.
- Adaptation des Supports de Formation** : Nous nous engageons à fournir des supports de formation adaptés en fonction des besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Cela peut inclure la mise à disposition de documents en formats alternatifs, tels que le braille, des versions électroniques ou des supports audios.
- Accès aux Installations** : Nous nous assurons que nos installations de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap, en mettant en place des rampes, des ascenseurs, des toilettes adaptées, et en veillant à ce que l'environnement soit exempt d'obstacles.

5. **Formation du Personnel** : Nous formons notre personnel sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité, de manière à ce qu'ils soient sensibilisés aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap et puissent fournir un soutien approprié.

### **Processus d'Accompagnement**

Les apprenants en situation de handicap sont encouragés à informer l'organisme de formation de leurs besoins spécifiques dès le début du processus d'inscription. Nous mettons en place un processus d'accompagnement personnalisé pour discuter des adaptations nécessaires et assurer un environnement d'apprentissage inclusif.

### **Révision Continue**

Cette politique d'accessibilité des prestations de formation sera revue régulièrement afin de s'assurer de son adéquation avec les normes actuelles et d'apporter d'éventuelles améliorations.

### **Coordonnées du Référent Handicap**

Pour toute question relative à l'accessibilité des prestations de formation, veuillez contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : ORUC Ceylan - [contact@maison-jeilan.fr](mailto:contact@maison-jeilan.fr) – 0984235289.